

## **REUNION DU 9 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le neuf mai, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, DUFOUR Cédric, SOMMERMONT Régis, SAINT-SOLIEUX Béatrice.

Absents : CARRE Hyacinthe, DÉsirÉ Maxime.

Absent avec procuration : SOMMERMONT Jean-François (qui a donné pouvoir à M. BARDET Bruno)

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative (Remboursement Trop perçu Taxe Urbanisme). Les Conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19/04/2016.

### **1. PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES / AMIENS MÉTROPOLÉ**

M. le Maire présente le catalogue des offres de service proposées par Amiens Métropole dans le cadre du projet de mutualisation des services. La plateforme concerne les domaines suivants : les ouvrages d'art inexistantes sur notre commune, le patrimoine routier dont la compétence a été confiée au SIVOM de Boves, l'éclairage public dont la compétence relève de la FDE, le patrimoine arboré, les espaces verts et le fleurissement en terme de conseil ainsi que le domaine public géré dans le cadre de l'ATESAT.

Après en avoir débattu, les Membres présents décident de ne retenir aucune proposition. Toutefois, l'Assemblée demeure intéressée par les prestations complémentaires à la carte notamment pour le contrôle des pressions des hydrants, le nettoyage des caniveaux par une balayeuse, le fauchage des dépendances vertes et abords de voirie et la location de l'équipe signalisation routière.

### **2. FÊTE LOCALE**

La fête locale ayant lieu le 19 juin, M DUFOUR Cédric rappelle que M CARRE Hyacinthe, avec son aide, s'est proposé pour organiser la restauration sur place et la rêderie.

### **3. JOURNÉES DU PATRIMOINE**

L'Assemblée décide de ne pas participer aux prochaines journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2016 compte tenu du faible succès rencontré par cette manifestation.

### **4. SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL / CÉRÉMONIE DU 5 JUIN 2016**

M. le Maire fait le point sur l'organisation et le déroulement de la cérémonie prévue en hommage aux aviateurs dont l'appareil est tombé le 31 mai 1940 sur notre territoire. Il propose à l'Assemblée de solliciter une subvention pour la cérémonie du 5 juin 2016, en collaboration avec l'ASAA et le Souvenir Français.

Il donne lecture du récapitulatif des charges que la Commune devra supporter :

- une plaque en granit (474 €)
- les drapeaux (59 €)
- l'harmonie (200 €)
- vin d'honneur (356 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la cérémonie commémorative du 5 juin 2016
- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **5 DÉCISION MODIFICATIVE / REMBOURSEMENT TROP-PERCU TAXE URBANISME**

M. le Maire informe l'Assemblée que la Commune a perçu en plusieurs fois (2013, 2014 et 2015), une taxe d'urbanisme de la part de M. et M<sup>me</sup> MEURILLON Olivier (PC n° 080 387 12 A0001).

Un dégrèvement a permis le remboursement de 577,00 € aux intéressés ; la Commune ayant perçu la taxe avant ce dégrèvement, doit rembourser ce montant à la DDFIP de la Somme.

M. le Maire propose de prendre une décision modificative afin de provisionner le c/10226 (I-D)

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide le transfert de crédits suivant :

<b>INVESTISSEMENT (Dépenses)</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Art. 10226 Taxe Urbanisme	+ 577,00 €	/
Art. 2151 - 012 Extension EDF PTT	/	- 577,00 €
<b>T O T A L</b>		/

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

• *Ecole* : M. le Maire donne lecture des sollicitations recensées par les élèves fréquentant notre école. l'Assemblée apporte les réponses suivantes : la vitre du couloir sera réparée, les travaux de toiture sur le préau sont commandés, le plafond suspendu du préau sera posé après intervention sur la toiture, la cour sera désherbée, le coût important et l'état actuel satisfaisant n'entraîneront pas le goudronnage de la cour, son grillage suffisamment haut ne sera pas surélevé et le porte-vélo qui, par le passé, avait été jugé dangereux et peu utilisé, ne sera pas à nouveau installé.

• *Crèche* : M. le Maire informe les membres présents que la commune de Remiencourt souhaite quitter le SIVU gérant la crèche intercommunale. Même si le contexte économique est difficile, ils n'approuvent pas cette demande. Une réunion entre élus est programmée le 24 mai prochain.

• *FDE 80* : La Fédération Départementale d'Energie précise que le coût du remplacement du poste transformateur par un PSSA s'est élevé à 38 563 €, sans aucune participation financière de la Commune.

Les Membres du Conseil Municipal